



FONDS D'AIDE D'URGENCE DE SÉUO : TERMES DE RÉFÉRENCE

1.0 OBJECTIF DU FONDS

L'objectif du Fonds d'aide aux étudiants en difficulté est d'aider les étudiants qui se trouvent dans une situation d'urgence financière due à des circonstances imprévues.

2.0 DÉTAILS DU FONDS

2.1 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le candidat(e) doit :

1. avoir été membre de SÉUO au semestre d'hiver 2022 (un étudiant de premier cycle à temps partiel ou à temps plein de l'Université d'Ottawa qui a payé ses cotisations à SÉUO) ;
2. fournir la preuve d'une situation de préc précarité financière imprévue

2.2 VALEUR DE L'ATTRIBUTION

1. Le fonds est mis en place en utilisant le budget des fonds et bourses 2021-2022. Au total, le budget du fonds est de **75 000 \$**.
2. Les demandeurs qui satisfont aux critères d'admissibilité recevront un déboursement jusqu'à **500 \$**.

2.3 NOMBRE D'ATTRIBUTIONS

1. Le nombre de lauréats varie en fonction du nombre de versements par catégorie et de l'épuisement du fonds.

2.4 FRÉQUENCE DE L'ATTRIBUTION

1. Les indemnités reçues par le biais du Fonds d'aide d'urgence sont versées en une seule fois.
2. Le fonds cesse d'exister à la fin de la période d'évaluation.

3.0 PROCÉDURE DE DEMANDE

- 3.1 Les demandes sont soumises par le biais du formulaire sur le site web de SÉUO, qui évalue les besoins financiers, l'accès à l'aide gouvernementale, les documents de soutien et une attestation certifiant que les informations soumises sont vraies.
- 3.2 Les candidat(e)s susceptibles d'être éligibles peuvent être contactés par le comité de sélection pour fournir des pièces justificatives supplémentaires.



4.0 ARRANGEMENTS FINANCIERS

- 4.1 Le comité de sélection envoie la liste des lauréats et la valeur de leur bourse au Bureau d'aide financière de l'Université d'Ottawa les 1er, 15 et 29 mars.
- 4.2 Tous les fonds seront envoyés au Bureau d'aide financière de l'Université d'Ottawa, qui effectuera les déboursements par virement électronique.
- 4.3 D'autres dispositions seront prises à titre exceptionnel pour les candidat(e)s qui semblent se trouver dans une situation urgente et exceptionnelle.
- 4.4 Le Bureau d'aide financière de l'Université d'Ottawa soumet régulièrement un rapport au comité de sélection.

5.0 ÉVALUATION DES DEMANDES

- 5.1 Les candidatures sont évaluées par le comité de sélection, composé du commissaire à la défense des droits et du commissaire à la vie étudiante de SÉUO.
 - a. Ils prennent leurs décisions sur la base d'un consensus.
- 5.2 Les fonds sont attribués selon cet ordre jusqu'à épuisement du fonds.
- 5.3 Les demandes qui semblent répondre au seuil d'une circonstance urgente et exceptionnelle peuvent être évaluées dès réception de la demande.
- 5.4 Les candidat(e)s peuvent faire appel du rejet de leur demande ou du montant du versement qu'ils ont reçu auprès du Comité d'appel, composé de la Commission des Fonds et des Bourses.
 - a. Pour annuler une décision du comité de sélection, la moitié des membres du comité d'appel doivent convenir qu'une erreur claire et évidente a été commise dans l'interprétation de la demande.
 - b. Les décisions du comité d'appel sont définitives.
 - c. Les candidat(e)s peuvent faire appel dans les 2 jours suivant la réception de la décision finale du comité de sélection sur leur candidature en envoyant un courriel à fonds@seuo-uosu.com en indiquant les raisons de leur appel.

6.0 GÉNÉRALITÉS

- 6.1 Les termes de référence sont approuvés par le Comité des fonds et bourses de SÉUO. Il peut être modifié par le comité par un vote à la majorité simple.
- 6.2 Dans le cas où le fonds n'est pas épuisé, les montants donnés par des organisations externes leur seront remboursés en partie ou en totalité le cas



échéant, et le reste des fonds appartenant à SÉUO sera transféré à un poste budgétaire réservé aux fonds & bourses dans l'année fiscale 2022-2023.

- 6.3 Toutes les informations recueillies sont confidentielles et ne sont utilisées qu'aux fins de l'évaluation. Toutes les informations recueillies seront détruites à la fin de la période d'évaluation. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la [politique de confidentialité](#).

7.0 CONTACTS SYNDICAUX

- 7.1 **Comité de sélection :** Ashley Wunsch, commissaire à la vie étudiante
Armaan Kheppar, commissaire à la revendication
fonds@seuo-uosu.com
- 7.2 **Comité d'appel :** Zachary Flahaut, commissaire aux clubs et aux services
Ashley Wunsch, commissaire à la vie étudiante
Tarasha Sharma, Conseil d'administration - Sciences
Allie Skwarchuk, Conseil d'administration - Arts
Emma Ballantyne, Conseil d'administration - Ingénierie
Nouria Sawadogo, commissaire aux opérations
Albrightine Orsar, Conseil d'administration - Sciences
fonds@seuo-uosu.com
- 7.3 **Général :** L'Union des étudiants de l'Université d'Ottawa
info@uosu-seuo.com